

N/REF : 26/06/2026 11H00 C:000073 I:10730
V/REF : AC/C49601
V/Email reçu le Vendredi 26/06/2026 à 11H00

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. SAMT
IMMEUBLE : LES SARMENTS -SAMT
17-25, RUE JEAN MOULIN
.
44840 LES SORINIERES

Rennes, le 08 Juillet 2026

Référence Marché: 024054-PBS-002
LOCALISATION : 17 RUE JEAN MOULIN - PASS CHANTIER
LOGEMENT N° 122957, PORTE N°C23, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : POSE MEUBL SS-EVIER 2P
Donneur d'ordre : Mme B MONFORT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 30/06
RÉCUPÉRATION DES ACCES EN AGENCE
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
REPLACEMENT MEUBLE SOUS EVIER DEUX PORTES
REFECTION JOINTS SILICONE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 02/07/26 à 15H09 Mme B MONFORT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritres (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL093-FP.Meub.ss évier compl.3pts 120mm	1	262,44	262,44
	TOTAL H.T.			262,44
	T.V.A. a 10,00%			26,24
	TOTAL T.T.C.En EURO			288,68

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.